

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION : 16 septembre 2016

N°2016-06-12bis

Conseillers en exercice : 66  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 60  
Conseillers votants : 51  
Dont pouvoirs : 1

Pour : 51  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2016 et le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Champagne-Vigny, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVE Dominique, M. GUERN Joël, Mme HUGUET Séverine - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. SALLEE Jean-Philippe, Mme GRENOT Marie-Pierre - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. CHAPUZET Jean-Paul - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. NAU Jean-Louis - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. PRISSET Christian.

Pouvoirs :

M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes) ;

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, M. DEXET Yves, M. GALLAIS Denis, M. GUILLON Jean-Jacques, M. PETIT Bernard, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. LE PAPE Pascal, M. CHABOT Jean-Michel.

Etaient excusés :

Mme SWISTEK Florence, Mme GENDRINEAU Laurence, Mme PARIS Marie-Nicole, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel, M. GAILLARD Eric, Mme MONNEREAU Françoise, Mme POIRIER Sylvie.

**N°12bis - Objet : Nouveau mode de financement et de fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-Président rappelle aux conseillers communautaires que, dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la CdC comptait parmi ses services des LAEP, dont la délégation de gestion avait été confiée au centre socioculturel du barbezilien.

Ces lieux, dédiés à l'éveil et à la sociabilisation de l'enfant de moins de 6 ans, ainsi qu'à l'appui des parents dans l'exercice de leur rôle, étaient situés sur les communes de Barbezieux, Passirac et Baignes.

A l'occasion de la révision du Contrat Enfance Jeunesse de la CdC4B, les élus de la collectivité ont choisi de prioriser le secteur enfance jeunesse, excluant de fait les LAEP, ceux-ci relevant du secteur de la parentalité. L'arrêt du financement du service par la CdC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 a ainsi été acté.

De plus, le centre socioculturel du barbezilien a souligné la difficulté du LAEP de Passirac d'avoir la fréquentation suffisante pour justifier du maintien de l'ouverture du service et proposé ainsi sa fermeture.

C'est dans ce cadre que le 08 juillet dernier les anciens chefs-lieux de canton (Baignes, Barbezieux, Brossac et Blanzac), la CdC4B et les services de la CAF se sont réunis pour réfléchir ensemble aux modes de fonctionnement et de financement des LAEP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

A l'issue des échanges, les pistes de réflexion suivantes ont été proposées :

- contractualisation directe des communes de Barbezieux, Baignes et Blanzac avec la CAF, pour l'ensemble des communes concernées, dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse dédié au financement des LAEP ;
- fermeture du LAEP de Passirac et ouverture d'un nouveau service sur la commune de Blanzac ;
- co-financement des communes de Barbezieux, Baignes et Blanzac du solde du coût de fonctionnement des LAEP.

Ces propositions seront soumises à l'appréciation des conseils municipaux des communes concernées.

Monsieur le Vice-Président précise que toute nouvelle demande sur le secteur de Brossac pourra être étudiée ultérieurement et que le centre socioculturel du barbezilien continuera à gérer le service selon le même fonctionnement qu'actuellement.

**Oùï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- valide le nouveau mode de fonctionnement et de financement des LAEP tel que présenté ;
- autorise Monsieur le président ou son représentant à signer toutes les documents intervenant en application de la présente délibération.

**Retire et remplace la délibération n°2016-06-12**

ÀR PREFECTURE

016-241600501-20160922-2016\_06\_12BIS-DE  
Reçu le 28/09/2016

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : ... 28 SEP 2016  
Publié ou notifié le : ... 28 SEP 2016  
Touvérac, le ... 28 SEP 2016

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 23 septembre 2016  
le Président,  
Jacques CHABOT.



